



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du samedi 24 novembre 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Londres, ce 20 novembre. Par le traité de Nimègue, notre isle s'engageoit à garantir le Brabant de toute invasion. Luckner, qui ne savoit que la guerre & qui ignoroit les traités, s'empara de Menin, & de Courtray. Nous déclarâmes que nous serions obligés à la garantie. Louis XVI régnoit ; Luckner reçut ordre de se replier. Aujourd'hui, le Brabant, la Savoie & le comté de Nice sont au pouvoir des Français, & notre gouvernement demeure tranquille ; mais pour qu'on ne lui reproche pas son immobilité, & encore plus pour opérer une révolution dans ses effets, il a fait répandre le bruit que cette invasion étoit une infraction aux traités. Les négocians n'ont pas manqué de l'accréditer ; ils ont obtenu quelque succès, mais bientôt détruits par la nouvelle de la bataille de Gemapp & de la prise de Mons ; les effets ont baissé d'un demi pour cent. Le gouvernement déconcerté, a fait partir une frégate pour donner lieu de croire que la guerre étoit déclarée contre la

France. Cette ruse, bien loin de favoriser le projet, a fait baisser les effets de trois pour cent. De ce nouveau revers, les ministres ont conclu qu'il falloit étouffer un bruit qui pourroit prendre quelque consistance & se changer en réalité, s'il étoit appuyé de l'opinion publique : ils ont fait publier dans les papiers publics, qu'il n'étoit point question de guerre comme la malveillance avoit cherché à le faire croire ; que la frégate partie n'avoit point la mission d'inquiéter la France dans son commerce, mais seulement d'arrêter une rébellion de matelots, qui s'étoit manifestée dans un des ports du royaume.

A tous ces motifs d'inquiétudes s'en joint un autre. Le ministre est instruit que les patriotes d'Hollande, ravivés par l'approche des Français, reprennent courage, & paroissent très-disposés à briser les chaînes stadhoudériennes s'il arrive quelque explosion. Voilà encore une garantie dont le prince d'Orange & ses adhérens ne manqueront pas de réclamer l'effet auprès du cabinet de Saint-James.

De Bruxelles. On assure que Christine, après la prise de Mons, eut la visite du général ennemi, commandant de cette place, qui lui annonça lui-même la fâcheuse position de l'armée: cette furie enflammée, prête à sauter à la figure du général, lui dit: comment, lâche, vous avez laissé prendre vos redoutes par des enfans, &c. ! Oui, lui répondit le général, par des enfans qui vous détôneront bientôt, ainsi que votre neveu, l'empereur, notre maître; de ces enfans qui détruiront bientôt aussi toutes les redoutes ou trônes des rois.

Déjà, dit-on, trois partis se forment dans cette ville: celui des états, celui de l'empereur, celui du peuple. Celui de l'empereur sera bientôt déjonné; car qui dit l'empereur dit roi, & qui dit roi ne dit rien. Celui de l'aristocratie n'aura guères plus de prépondérance; restera donc celui du peuple; il seroit très-fort, sans doute, si les moines, si les prêtres n'avoient pas encore les paradis, les anges, l'enfer & tous les diables à leurs ordres. Il faut espérer cependant que la liberté triomphera, & que ni les prêtres, ni le paradis, ni l'enfer ne prévauront pas contre elle.

De Florence, ce 4 novembre. Les émigrés affluent en Toscane depuis l'invasion de la Savoie & de Nice.

La flotte anglaise, stationnée dans la Méditerranée, est actuellement à l'ancre du port de Livourne.

Le gouvernement Romain emploie tous les moyens possibles pour animer le peuple contre les Français; émissaires, prédicateurs, brochures calomnieuses.

Il fait publier que les Français sont des mangeurs d'hommes; qu'ils viennent pour détruire les madones & briser les images.

A Bologne, on fait des processions pour être préservé de l'inruption des barbares de France.

Paris. — Extrait des registres des délibérations du conseil provisoire, du 16 novembre 1792.

Le conseil exécutif, délibérant sur la conduite des armées françaises dans le pays qu'elles occupent

spécialement dans la Belgique, un de ses membres a observé:

1°. Que les gênes ou les entraves que jusqu'à présent la navigation & le commerce ont soufferts tant sur l'Escaut que sur la Meuse, sont directement contraires aux principaux fondamentaux du droit naturel que tous les Français ont juré de maintenir.

2°. Que le cours des fleuves est la propriété commune & inaliénable des habitans de toutes les contrées arrosées par leurs eaux; qu'une nation ne sauroit sans injustice prétendre au droit d'occuper exclusivement le canal d'une rivière, & d'empêcher que les peuples voisins, qui bordent les rivages supérieurs, ne jouissent du même avantage; qu'un tel droit est un reste des servitudes féodales, ou du moins un monopole odieux, qui n'a pu être établi que par la force, ni consenti que par l'impuissance; qu'il est conséquemment révoicable dans tous les momens, & malgré toutes les conventions, parce que la nature ne reconnoît pas plus de peuples que d'individus privilégiés, & que les droits de l'homme sont à jamais imprescriptibles.

3°. Que la gloire de la République française veut que par-tout où s'étend la protection de ses armes, que la liberté soit rétablie, & la tyrannie renversée.

4°. Que lorsqu'aux avantages procurés au peuple Belge par les armées françaises, se joindra la navigation libre de ces fleuves & l'affranchissement du commerce de ces provinces, non-seulement ce peuple n'aura plus lieu de craindre pour sa propre indépendance, ni de douter du désintéressement qui dirige la République, mais même que les nations de l'Europe ne pourront dès-lors refuser de reconnoître que la destruction de toutes les tyrannies & le triomphe des droits de l'homme, sont la seule ambition du peuple français.

Le conseil frappé de ces puissantes considérations arrête que le général commandant en chef les armées françaises dans l'expédition de la Belgique, sera tenu de prendre les mesures les plus précises,

& d'employer tous les moyens qui sont à sa disposition pour assurer la liberté de la navigation & des transports dans tout le cours de l'Escaut & de la Meuse.

Pour amputation conforme au registre,

Signé GROUVELLE, secrétaire.

§. *Seance des Jacobins, du 21 novembre.* Louvet, auteur de la Sentinelle, est accusé de n'être plus un si zélé défenseur de la liberté & de l'égalité depuis qu'il est membre de la convention. — Charles prétend que les assemblées électorales de la Saint-Martin étoient celles auxquelles devoit s'exécuter le projet du régime fédératif ; & de la translation de la convention nationale ; que c'étoit dans ces mêmes assemblées où l'on devoit délibérer sur la révocation des membres qui ne se prêtent point à ce parti ; mais les Jacobins, toujours surveillans, ont déjoué l'intrigue & les intrigans. — Démonstration de l'importance de prévenir les départemens, non pas contre le fanatisme, mais contre le Brissotisme. — Le ministre Rolland, inculpé d'avoir négligé d'exécuter le décret d'accusation contre l'ex-ministre la Coste, quand il s'est agi d'en rendre compte à l'assemblée, il a demandé vingt-quatre heures, espace suffisant pour préparer la justification de sa négligence. — De cette inculpation légère on passe à une plus sérieuse : Goupilleau, un des commissaires nommés pour assister à l'apposition des scellés sur la porte de l'appartement où étoient renfermés les papiers aux Tuileries, se plaint que Rolland a pris ce dépôt & l'a remis à la convention nationale, sans le concours des commissaires. Bazire prétend que l'intention de Rolland est non-seulement d'humilier les commissaires, mais la convention elle-même, que cette *prétendue trouvaille n'est autre chose qu'une intrigue imaginée pour perdre les patriotes*, que ces pièces avoient été fabriquées pour compromettre la société dans la personne de ses membres ; on a prédit qu'on y trouveroit des Jacobins & non des Brissotins. L'air rayonnant de Brissot, n'a

guères très-triste, étoit une preuve aux yeux de Robespierre le jeune ; elle a été appuyée par Tallien, qui a osé dire à un Brissotin, on sera surpris lorsqu'on saura que les plus enragés Jacobins sont compromis dans ces papiers. — Alexandre Courtois ayant obtenu la parole pour une motion d'ordre, a demandé qu'on mît à l'ordre du jour la question de savoir si les Allobroges serent adoptés par la République française. Monestier a observé que l'intrigue s'efforçoit d'éloigner cette discussion. Châque jour, a-t-il dit, l'opinion Rollandiste fait de nouveau progrès, & l'opinion Jacobiniste baisse en proportion. . . . Le ministre Rolland gagne du terrain. Il importe d'abattre la canonade qu'il a braquée contre nous, & si nous tardons, il fera trop tard. . . . Ce rusé renard se fera un mérite de la découverte des papiers trouvés au château, tandis que plusieurs membres en étoient informés avant lui. . . . — Le citoyen d'Ollivier, curé de Mauchamp, district d'Etampes, a adressé au président, une lettre ainsi conçue : « Je suis curé de campagne, & je me suis marié le 12 de ce mois : mon cœur me dit que j'ai fait une bonne action ; mais ce n'a pas été sans avoir à combattre les difficultés qui naissent encore du préjugé sacerdotal. J'ai fait un ouvrage sur ce sujet, dont je ferai hommage à la société. » — Annonce du mariage de l'évêque d'Evreux, député à la convention.

§. Si quelque chose peut me raccommoder avec la religion de Rome, c'est de voir un clergé citoyen ; & si j'avois su que l'évêque d'Evreux, député pour faire des loix & des mœurs, prenoit hier, dans l'église Sainte-Marguerite, une femme qui a promis de le rendre père, entre les mains du vicaire Aubert, qui l'est déjà, j'aurois été à la messe même, pour me trouver à sa nôce ; & si celui qui a béni les nôces de Cana avoit voulu, je ne dis pas faire du vin avec de l'eau ; (ce miracle est de tous les jours) mais me faire voir les anges battant des ailes sous la voûte du temple, comme les amours, j'aurois crié dans le fauxbourg Saint-Antoine : *hofsanna in excelsis !*

Pourquoi un mariage ne seroit-il pas une fête pour le ciel ; comme pour la terre ? C'est par le plaisir & la vertu que la nature appelle les hommes au bonheur.

S. Bulletin de 22 novembre. L'indisposition diminue sensiblement ; le petit lait continue de faire couler la bile ; le poulx est calmé ; il y a encote un peu de toux le soir ; mais le sommeil est bon. Nous espérons que le malade sera incessamment en état d'être purgé.

Madame Elisabeth continue d'être enrhumée ; nous avons observé ce matin quelques signes de détente, dans la facilité qu'elle a eue à se moucher sa voix a été enrouée ; il n'y a eu aucun mouvement de fièvre.

Bulletin du 21. La préparation paroissant suffisante pour le succès d'une médecine, nous avons décidé que le malade la prendroit demain ; sa santé nous paroît à peu près rétablie.

Le rhume de madame Elisabeth dure encore, mais la toux est moins fréquente, & l'expectoration plus facile.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen Grégoire.

Séance du vendredi 23 novembre.

Décret pour faire apurer les comptes arriérés des villes, & qui ordonne un nouveau mode de comptabilité, en les faisant présenter aux municipalités & passer des districts aux départemens.

Cambon dénonce le district d'Arles, qui a employé à des dépenses locales, les fonds des contributions qui devoient être versés dans les caisses nationales. On décrète que le receveur du district sera tenu de verser ses fonds dans la caisse de la trésorerie nationale, que les administrateurs

d'Arles seront contraints, par corps, à restituer au trésor public, le produit des contributions.

Un membre du comité pour le dépouillement des papiers trouvés aux Tuileries, monte à la tribune & dit : Je vous apporte la preuve que Louis le traître est le plus scélérat, non pas de l'Europe, mais de tout le globe. Voici une lettre identifi, qui prouve qu'il est l'auteur du massacre de Nancy. Sa lettre est du 4 novembre 1790. (Le massacre est du 31 août précédent) Nous donnerons demain cette lettre & la réponse de Bouillé. L'assemblée n'a pas été frappée de la très-grande scélérate, car elle a patie à l'ordre du jour.

Le marché fait par Marseille, pour acheter des grains en Italie, est adopté. Le ministre est autorisé à s'y faire subroger & à le remplir.

Lecture d'une lettre du général Valence, datée du 21, de Flaville. Le 16, il a quitté Nivele, après avoir conféré avec Dumourier. Le 17, il a campé à Mary, vis-à-vis le général Beaulieu. Le 18, il y a eu des avant-postes attaqués, ceux des ennemis l'ont été avec succès ; ils ont plies, de manière qu'il a campé sous Namur, après avoir bivouqué. Le 19, il s'est présenté devant la ville ; à quatre heures, il a tiré quelques coups de canon, & le lendemain à sept heures du matin, les troupes françaises sont entrées à Namur. Le château se dispose à se défendre ; il a trois mille hommes de garnison, & compte sur la jonction de Beaulieu & du général Hohenloe. Valence espère empêcher cette jonction. Il envoie la capitulation de Namur.

Il paroît que les fournitures de l'armée du Midi ont été faites par des fripons aussi fripons que ceux des Alpes. Les commissaires ont fait arrêter le commissaire des guerres Bosques, & emprisonner de Launay ; mais le premier s'est enfui.

On décrète que toutes personnes arrêtées sans mandat d'arrêt ou décret d'accusation, seront élargies.

On décrète encore quelques articles sur les émigrés.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro, l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner par deux mois en envoyant un assignat de cent sols.